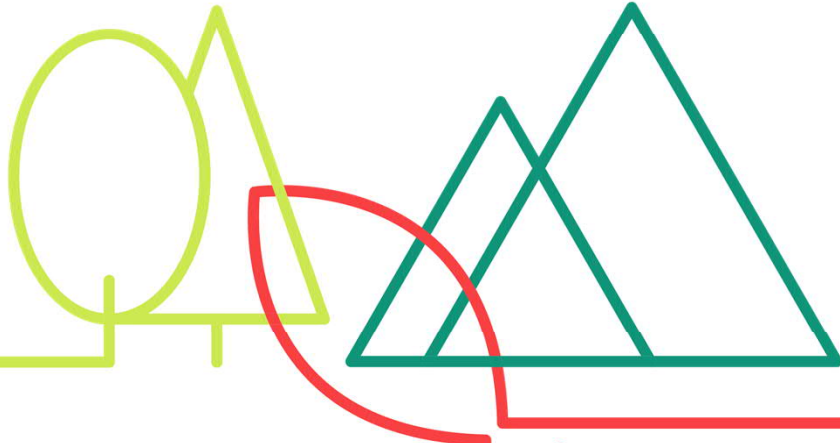


# RETOUR SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO

*10 février au 05 mars 2020*

*Présenté à la table GIRT UG 081  
28 septembre 2020*

Préparé par  
Thomas Bourbonne, ing.f.

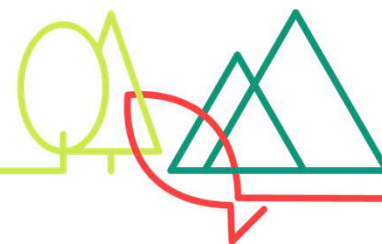


Ministère des Forêts,  
de la Faune et des Parcs

Québec 

# Objectifs de la présentation

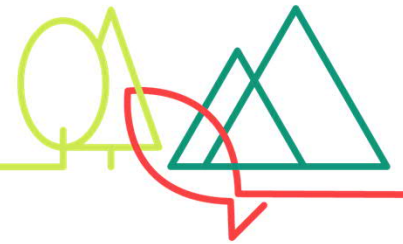
---



- Présenter le type de demandes reçues dans le cadre de la consultation publique du PAFIO.
- Expliquer les «outils» disponibles et utilisés pour répondre aux demandes afin que les membres de la TLGIRT soient en mesure de répondre aux différentes interrogations des groupes ou associations qu'ils représentent.
- Démontrer aux membres de la TLGIRT les actions concrètes mises en œuvre par le MFFP en réponse à toutes les demandes reçues.

# Favoriser la participation au PAFIO

---

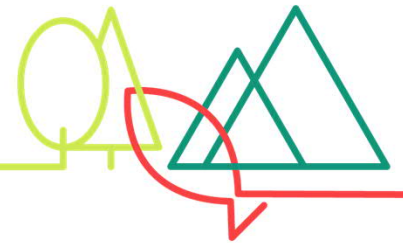


Afin de favoriser la participation à la consultation publique, voici différentes actions réalisées par le MFFP :

- ✓ Transmission de l'information via les comptes de taxes aux détenteurs de baux d'abri sommaire, baux de villégiature et renouvellement des baux pour les terrains de piégeage
- ✓ Parution d'un avis public dans les journaux locaux (le Reflet Témiscamien et les 4 Citoyens (Rouyn, Abitibi-Ouest, Harricana et Vallée-de-l'Or) et régionaux (l'Éclat)
- ✓ Parution de l'information dans les journaux de quartiers (environ 40 journaux)
- ✓ Présentation du PAFIO aux 4 tables GIRT de la région

# Favoriser la participation au PAFIO

---

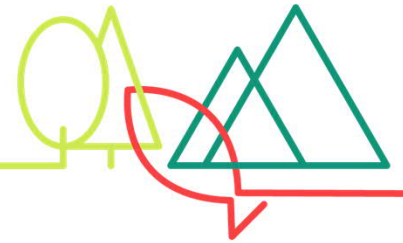


Afin de favoriser la participation à la consultation publique, voici différentes actions réalisées par le MFFP :

- ✓ Transmission de l'information via courriel à toute personne ayant préalablement fait la demande (registre qui contient actuellement +/- 300 noms)
- ✓ Diffusion de communiqué de presse
- ✓ Entrevues à la radio régionale
- ✓ Transmission de l'information à l'AFAT, à la FERLD et à la DCOM pour mise en ligne sur les réseaux sociaux
- ✓ Mise en ligne d'une carte interactive
- ✓ Rencontre d'information dans les 5 grandes villes de la région

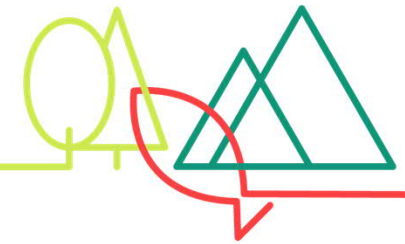
# Bilan de la consultation 2020

---



- Du 10 février au 5 mars 2020 (25 jours consécutifs)
- La consultation permet aux utilisateurs du milieu d'exprimer leurs préoccupations quant à l'impact de l'aménagement des forêts sur les activités qu'ils pratiquent.
- Rencontre d'information:
  - Le 10 février 2020 à 17 h à Laverlochère
- Individus ou organismes ayant participé à cette rencontre:
  - UG 081 : 13 (5 individus et 8 organismes)
- Commentaires reçus au cours de la période de consultation:
  - UG 081 : Au total, 48 commentaires dont 21 étaient au nom d'un organisme

# Bilan de la consultation 2020



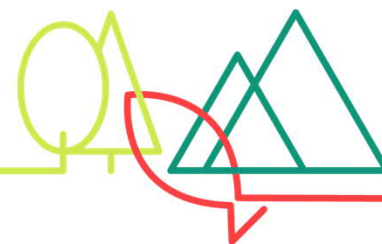
Les commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique du PAFIO concernaient les grands axes suivants :

*Unités de gestion : 081-51 et 081-52*

Thème	Nbre
Planification des chemins multi usages	7
Aménagement forestier écosystémique	4
Quiétude des utilisateurs	10
Communication et participation	7
Construction et entretien des chemins multi usages	2
Paysage esthétique	6
Zone de conservation	4
Faune terrestre exploitée	2
Faune terrestre non exploitée	1
Développement socio-économique	3
Produits forestiers non ligneux	2

# Notions de foresterie

---



Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, nous aimerions prendre le temps de vous expliquer

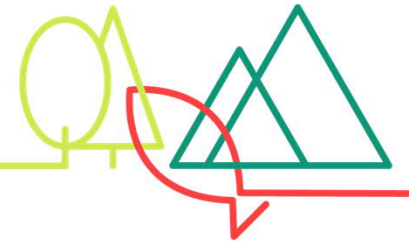
Quand on parle de...

Voici ce que vous devez avoir en tête

Nos principaux « outils » dans notre coffre !!

Québec 

# Coupe avec protection de la régénération et des sols



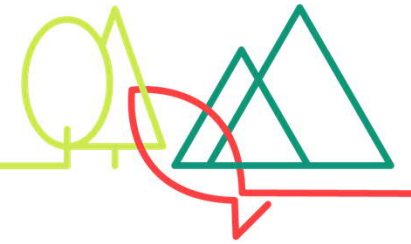
*Vue du chemin*



*Vue aérienne*



# Coupe partielle (CPI)



*Vue du chemin*

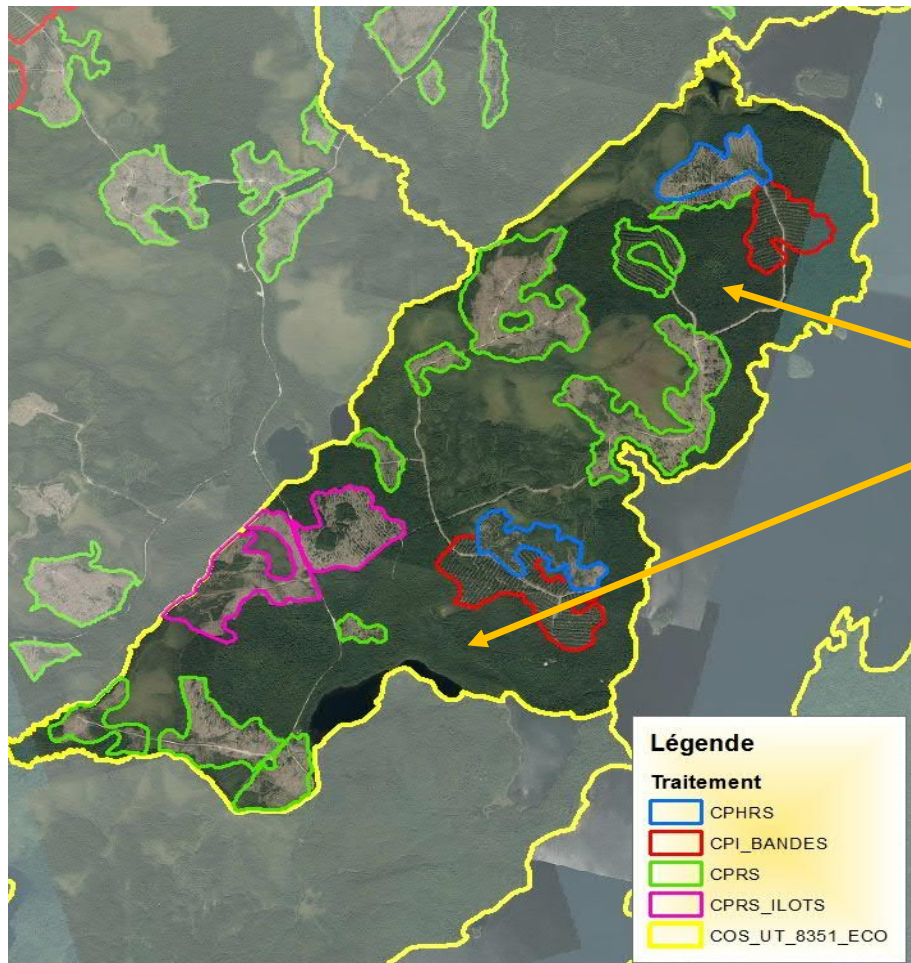
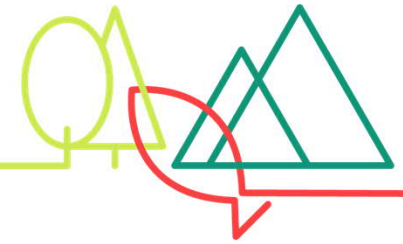
Sentier récolté

Bande traitée partiellement



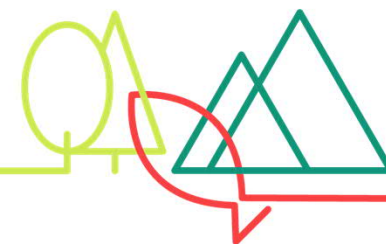
*Vue aérienne*

# Aménagement écosystémique (COS)



Forêt résiduelle maintenue à l'échelle du COS  
(Peuplement de 7 mètres et plus)

# Paysage esthétique



Demandes reçues (6) :

- Maintenir une ambiance forestière autour des secteurs de villégiatures et des infrastructures sensibles des pourvoies.
- Maintenir la qualité visuelle autour des lacs et des axes routiers stratégiques.

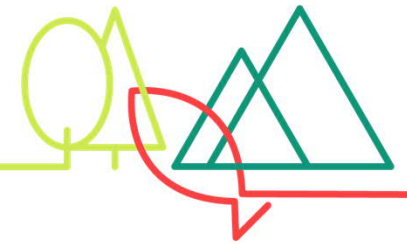
Mesures appliquées :

La réglementation est appliquée parce que l'ensemble des volumes de bois est attribué. En contrepartie, il existe d'autres options qui pourraient atténuer l'impact des travaux de récolte. Ces options sont évaluées par l'aménagiste lors de l'élaboration de la prescription. Lorsqu'applicable, de la coupe de rétention ou coupe partielle sont planifiées. Il est aussi possible de moduler la grandeur des assiettes de coupe, dans certains cas, et de relocaliser certains secteurs d'intervention. Toutefois, le territoire sera éventuellement soumis à l'aménagement forestier.

Le MFFP travaille conjointement avec les membres de la TGIRT UG81 à élaborer une entente paysage. Des modalités d'interventions s'appliqueront selon le cas échéant.

Réponse MFFP : 6 réponses ont été transmises aux différents demandeurs. 1 dossier d'harmonisation en cours.

# Quiétude des utilisateurs



Demandes reçues (10) :

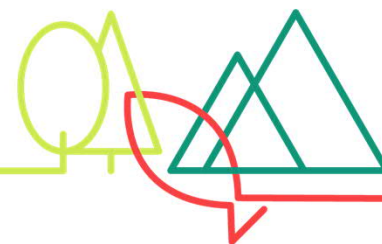
- Suspension des travaux pendant la période de chasse à l'orignal et pendant les périodes d'achalandage des pourvoies, zecs.
- Sécuriser les couloirs de circulation empruntés par les motoneigistes lors des opérations forestières.
- Minimiser les impacts des travaux forestiers sur les villégiateurs estivaux.

Mesures appliquées :

L'arrêt des travaux sylvicoles commerciaux ainsi que la cohabitation des usagers sur les chemins forestiers doit faire l'objet d'harmonisation opérationnelle avec les industriels ou le MFFP (Rexforêt). Pour les travaux non commerciaux, des efforts sont déployés afin d'éviter d'intervenir durant les périodes critiques. Il faut comprendre que ceci est un enjeu tout aussi important pour tous les utilisateurs du territoire forestier public (pourvoyeurs, SEPAQ, détenteur de baux d'abri sommaire). En conséquence, il n'est pas réaliste d'arrêter complètement les activités sur le territoire sans qu'il y ait des impacts pour les travailleurs forestiers et les autres utilisateurs.

Sur demande, il est possible de demander que l'exécutant communique avec la partie intéressée pour informer de la période de réalisation des travaux, et ce, afin d'aviser et d'assurer la sécurité des utilisateurs.

# Quiétude des utilisateurs (suite)



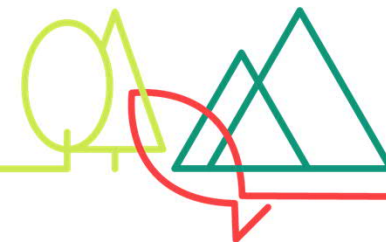
Mesures appliquées

Il est possible de consulter la planification en tout temps sur le site internet du MFFP à cette adresse:

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/planification-forestiere/plans-damenagement-forestier-integre/pafi-abitibi-temiscamingue/>

Réponse MFFP : 10 réponses ont été transmises aux différents demandeurs. 2 dossiers d'harmonisation en cours.

# Faune terrestre exploitée



Demandes reçues (2) :

- Préserver les caractéristiques hydrologiques de certains lacs stratégiques.
- Limiter les accès sur les assises territoriales des territoires fauniques.

Mesures appliquées :

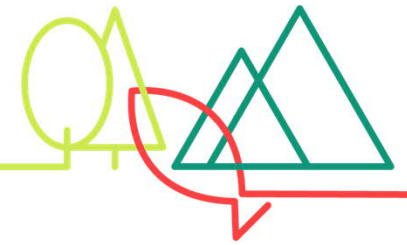
Application des modalités SFI prévues au RADF.

Selon une entente conclue entre le MFFP et le CIFQ en 2015, les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) se sont vu déléguer l'élaboration de la planification des chemins et des infrastructures ainsi que l'harmonisation opérationnelle. Les préoccupations de natures opérationnelles ont été transmises à Rayonier. Des rencontres conjointes entre le MFFP, RYAM et le demandeur sont également planifiées le cas échéant.

Réponse MFFP : 2 réponses ont été transmises aux différents demandeurs.

# Faune terrestre non exploitée

---



Demandes reçues (1) :

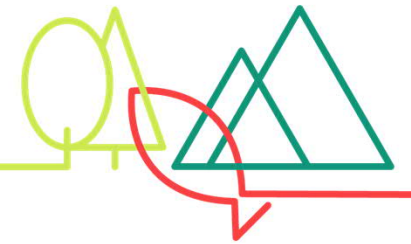
- Protection des SFI

Mesures appliquées :

Application des modalités SFI prévues au RADF.

Réponse MFFP : 1 réponse a été transmise au demandeur.

# Construction et entretien de chemins multi usages



Demandes reçues (2) :

- Maintien des chemins en état suite au transport de bois.
- Modalités d'interventions permises selon les usages du territoire.

Mesures appliquées :

La majorité des chemins sont des chemins multi usages et peuvent être utilisés par différents usagers à des fins multiples, notamment en vue de permettre les activités d'aménagement forestier.



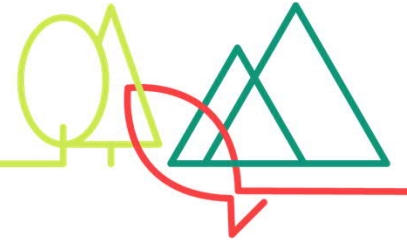
Art.64 du RADF : Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, au cours de l'exercice de ses activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient.

Les modalités d'intervention des usages sont la responsabilité du MFFP. Ces usages font partie d'une base de données géographiques. Des modalités d'interventions sont considérées lors de la confection de la planification fine.

Réponse MFFP : 2 réponses ont été transmises aux différents demandeurs.



# Planification des chemins multi usages



Demandes reçues (7) :

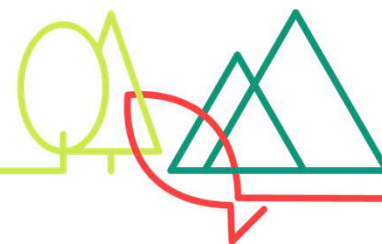
- Assurer l'accessibilité aux installations (abri sommaire, projet de baux de villégiature).
- Éviter les accès multiples aux territoires fauniques structurés (PADE, Sépaq, zec, pourvoirie).
- Limiter les accès dans un secteur de trappe et de chasse.

Mesures appliquées :

En ce qui concerne la planification des chemins, des demandes d'harmonisation opérationnelle peuvent être adressées aux industriels. Il faut toutefois s'assurer que le MFFP est en mesure de respecter les ententes conclues dans le cadre des travaux sylvicoles non commerciaux. Il est important de garder en tête que le rôle de l'État est d'assurer la remise en production de la forêt. En conséquence, le territoire doit demeurer accessible afin de permettre la réalisation des activités d'aménagement forestier. La fermeture de chemin peut être envisagée dans certains cas.

Réponse MFFP : 7 réponses transmises.

# Aménagement écosystémique



Demandes reçues (4) :

- Assurer la pérennité du patrimoine forestier.
- Soustraire des portions de territoire de l'aménagement forestier.

Mesures appliquées :

La forêt est publique et identifiée pour la gestion des forêts du domaine de l'État. Ainsi, le territoire forestier public à proximité de sites de villégiature ne peut pas être exclu des activités d'aménagement forestier. La consultation publique est un processus qui permet au MFFP et à l'industrie forestière de favoriser la conciliation de l'aménagement forestier avec les autres activités pratiquées dans ces forêts.

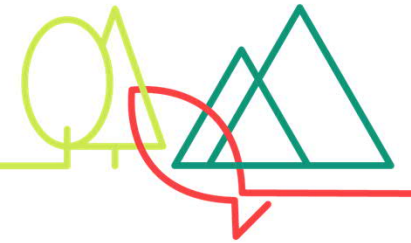
De la rétention est généralement prescrite dans les blocs de grande taille. Cette pratique sera prise en compte lorsque ces secteurs seront planifiés finement et sélectionnés dans une programmation annuelle.

Les traitements sylvicoles sont planifiés selon la structure et la composition des peuplements forestiers.

Des modalités spécifiques sont appliquées lors de la réalisation des TSNC (exemple: maintien des arbres fruitiers, pin blanc, pin rouge et thuya). Toutefois, le MFFP doit s'assurer d'entretenir les superficies pour lesquelles des investissements ont été faits.

Réponse MFFP : 4 réponses transmises aux différents demandeurs.

# Communication et participation



Demandes reçues (7) :

- Rendre disponibles les données géomatiques forestières .
- Connaître la localisation des travaux (blocs et infrastructures).
- Être avisé de la date de réalisation des travaux.

Mesures appliquées :

Le MFFP contribue à rendre disponible sur son site internet <https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/> plusieurs données forestières. Ces données sont disponibles en tout temps.

La carte interactive a été mise en ligne afin de permettre à tous les utilisateurs de connaître la localisation des travaux à venir. <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/planification-forestiere/plans-damenagement-forestier-integre/pafi-abitibi-temiscamingue/>

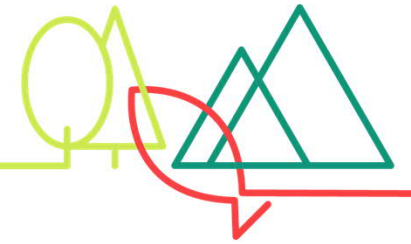
Sinon, il est toujours possible de s'informer auprès des industriels ou de Rexforêt de l'horaire des travaux plus précisément. Des listes d'envoi hebdomadaire des travaux à venir sont aussi produites par les industriels et, à la demande, les utilisateurs peuvent être ajoutés à ces listes d'envoi automatique.

Des mesures d'harmonisation opérationnelle peuvent également être conclues avec les industriels ou le MFFP (Rexforêt).

Réponse MFFP: 7 réponses transmises aux différents demandeurs. 2 dossiers d'harmonisation en cours.

# Zone de conservation

---



Demandes reçues (4) :

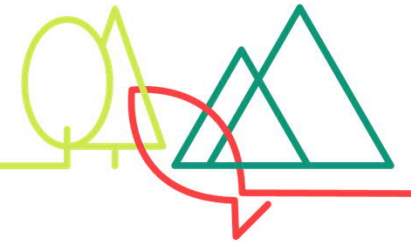
- Respect des limites des aires de biodiversité
- Protection SFI

Mesures appliquées :

Modalités d'interventions prévues au RADF.

Réponse MFFP : 4 réponses transmises.

# Consultation 2020



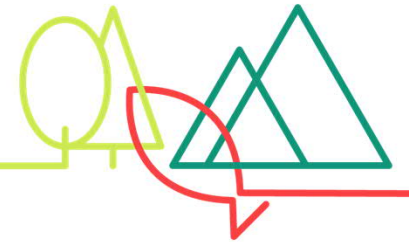
## EN RÉSUMÉ :

- 48 réponses
- 5 dossiers d'harmonisation en cours

Le MFFP vous rappelle que :

- ✓ Les ententes et mesures convenues prennent fin le 31 mars 2025
- ✓ Les communautés autochtones ont été consultées et leurs préoccupations sont prises en compte (pour les 2 unités d'aménagement).
- ✓ Préoccupations émises lors de la consultation publique ont été saisies dans notre shape de préoccupation.
- ✓ Le rapport de suivi du MFFP sur la consultation publique sera disponible bientôt au lien suivant: <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/rapports-consultations-plans-damenagement-forestier-integre/>

# Questions



MERCI de votre attention !  
Avez-vous des questions ?